

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 9/2022

le 11 mai 2022

Demande d'un crédit de Fr. 250'000.- pour le remplacement du transporteur multifonctions du secteur voirie

10.03.02-2204-Preavis-09-Camion-voirie.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter du Conseil communal un crédit d'investissement pour le remplacement du transporteur multifonctions du secteur voirie.

2. Préambule

L'actuel transporteur multifonctions de la voirie a été acquis en 2003 par la Ville de La Tour-de-Peilz. Il s'agit d'un modèle Aebi TP 98 qui a donné entière satisfaction à ses utilisateurs (principalement la Voirie, mais également les équipes du secteur Parcs & Jardins). Ayant accumulé plus de 5'800 heures de fonctionnement et 70'000 km, son remplacement devient nécessaire.

3. Remplacement du véhicule

Le véhicule actuel sert, comme sa désignation l'indique, à de multiples fonctions : transports divers de matériel et de bennes, levages, déneigement, salage, etc. Il s'agit d'un outil essentiel dans le travail quotidien des équipes d'exploitation du domaine public.

Doté d'un moteur diesel relativement gourmand, le véhicule actuel est comme mentionné ci-dessus en fin de vie et il est nécessaire de prévoir son remplacement. Les agrégats (accessoires tels que lame à neige, saleuse, etc.), inhérents au véhicule, seront également remplacés.

Un cahier des charges avec les exigences minimales nécessaires aux équipes d'exploitation a été établi. Ce cahier des charges a été envoyé à trois entreprises du secteur, dans le cadre d'une procédure sur invitation selon la loi vaudoise sur les marchés publics. Les soumissionnaires ont ainsi pu proposer le modèle de leur gamme le plus adapté afin de répondre à ces critères minimaux, tout en mentionnant les divers avantages que leur modèle peut offrir par rapport à la concurrence.

L'option d'une solution de motorisation alternative (électrique, hybride ou autre) a été étudiée dans le cadre de l'établissement de ce cahier des charges, mais n'a pas pu être retenue ; il n'existe à ce jour



aucun transporteur de ce type présentant des caractéristiques suffisantes doté d'une motorisation électrique ou hybride.

A l'issue de cet appel d'offres, une notation selon les différents critères a été effectuée.

Les critères de l'appel d'offres étaient les suivants :

- Prix, 65 %
- Qualités techniques du modèle proposé, 20 %
- Proximité et coûts du service après-vente et entretien, 10 %
- Engagement social de l'entreprise, 5 %



Véhicule désigné – Reform Multi 10 X Hybridshift

Une offre de reprise du véhicule actuelle a en outre été négociée avec l'entreprise ayant remporté la procédure. Ceci permet de réduire quelque peu le coût d'acquisition.

4. Les coûts

Le tableau ci-dessous résume les coûts relatifs à cet achat.

Remplacement du transporteur de la Voirie	TTC / Fr.
Achat du nouveau véhicule	268'897.80
Reprise du véhicule actuel	- 19'000.00
Total TTC	249'897.80
Total TTC de la demande de crédit, arrondi	250'000.00

5. Procédures

Ce projet d'acquisition a fait l'objet d'une procédure de marché public sur invitation qui a débouché sur une adjudication par la Municipalité, sous réserve de l'octroi du crédit par le Conseil communal. Cette procédure a été choisie, conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics, car ce marché de fourniture a été estimé à un montant inférieur à 250'000 Frs HT.

6. Planning

Le nouveau transporteur pourra être livré dans un délai de 4 à 5 mois après la commande, soit dès l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal.

Le transporteur actuel restera en fonction jusque-là.

7. Conséquences financières

Cet achat est considéré comme un investissement, c'est pourquoi il fait l'objet d'un préavis au Conseil communal et non pas d'une ligne budgétaire.

8. Personnel communal

Cet achat n'a pas d'impact sur le personnel communal. Les conditions de travail du personnel utilisant ce véhicule seront améliorées, le nouveau modèle étant plus confortable que l'actuel.

9. Développement durable

9.1. Social

Cet achat n'a pas d'impact social particulier en-dehors de garantir la poursuite des missions des équipes du secteur Voirie et du secteur Parcs & Jardins à l'avenir.

9.2. Economique

Economiquement parlant, cet achat n'a pas d'impact particulier. La diminution de la consommation de carburant du nouvel engin permettra des économies sur les coûts d'exploitation.

9.3. Environnement

Le nouveau transporteur multifonctions sera doté d'un moteur diesel à la pointe de la technologie et répondant aux normes les plus strictes existant actuellement (Euro 6). La consommation de carburant et les émissions polluantes par rapport au véhicule actuel seront fortement réduites. Les nuisances sonores seront également diminuées.

10. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 9/2022,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,



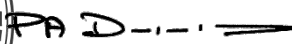


décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 250'000.- pour l'achat d'un nouveau transporteur multifonctions pour le secteur Voirie ;
2. d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 250'000.- à prélever par le débit du compte N° 9146.023.00 « Renouvellement transporteur Voirie » ;
3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant l'acquisition, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
4. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles ;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 49'263'212.06.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité : le 25 avril 2022

